

Infolettre spécial COVID-19

Dans le contexte de pandémie du coronavirus (COVID-19), vous avez reçu dans les dernières semaines une multitude d'informations du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Ces communiqués visent à assurer le respect des directives ministérielles et des recommandations de la santé publique. Considérant toutes les mesures devant être prises en RI-RTF, vous avez été appelés à vous adapter rapidement et régulièrement afin d'y donner suite. Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre engagement auprès de votre clientèle.

Prenez note que l'équipe de la coordination au suivi de la qualité de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) du CIUSSS de la Capitale-Nationale s'adapte aussi à la situation. Cette infolettre spécial Covid-19 a pour but de vous informer de la façon dont se poursuivront les activités habituelles de la coordination, notamment le suivi de la qualité des services rendus, la classification, le pairage-jumelage et la rétribution, auprès des RI-RTF de son territoire, au cours des prochaines semaines.

Veuillez donc prendre connaissance des informations qui suivent.

Suivi de la qualité

- Les intervenants au suivi de la qualité demeurent disponibles, au même numéro qu'à l'habitude, pour répondre à vos questions et pour vous soutenir au besoin;
- Les horaires de travail ont été modifiés afin de couvrir une plus grande plage horaire, par exemple, en ajoutant des quarts de travail de garde durant les fins de semaine;
- Le suivi de la qualité continue de s'effectuer au quotidien, mais de manière différente, notamment en privilégiant les appels téléphoniques;
- Les intervenants au suivi de la qualité peuvent tout de même se déplacer dans les ressources, dans les cas jugés nécessaires;
- Avant un déplacement dans la ressource, l'intervenant au suivi de la qualité évaluera les risques, le contexte et les mesures de désinfection à réaliser. Il s'assurera de faire respecter les consignes de distanciation sociale et les recommandations émises par la santé publique;
- Une procédure de communication a été créée afin que notre établissement soit en mesure de vous transmettre rapidement les différents avis, consignes ou directives de prévention qui proviennent des instances gouvernementales ou officielles et que vous devez mettre en application. Pour ceux qui possèdent un courriel, les communiqués sont transmis par cette voie, tout au plus deux fois par jour. Pour les ressources qui n'en possèdent pas, un appel téléphonique est réalisé de même qu'un envoi par courrier postal;

Classification

- Afin de ne pas pénaliser les ressources, la complétion de l'Instrument de classification des usagers qui intègre un nouveau milieu doit se poursuivre dans les délais prévus au Règlement sur la classification des services offerts par une RI et une RTF;
- Les classificateurs procéderont à la révision des Instruments de classification pour les usagers qui reçoivent ou qui seraient susceptibles de recevoir des RQS ou des MSSAE;
- Les classificateurs traiteront toutes les demandes de révision suivant un changement dans la condition de l'utilisateur.

- Les classificateurs poursuivront les activités en lien avec la révision annuelle des Instruments de classification. Afin de respecter les consignes émises par la Direction générale de la santé publique, toutes les classifications seront effectuées par téléphone, afin de diminuer les risques de propagation de la maladie et ce, tant que les recommandations liées à la distanciation sociale et au confinement seront en vigueur.
- Si un changement dans la condition d'un usager survient dans votre milieu, veuillez communiquer avec l'intervenant au suivi de l'usager, afin qu'il analyse la situation et qu'il procède à une demande de révision de la classification le cas échéant.

Jumelage-pairage

Tel que mentionné dans le communiqué qui vous a été transmis le 18 mars 2020, nous tenons à vous rappeler que même en période de crise, les obligations de chacune des parties demeurent, c'est-à-dire que l'établissement continue de recevoir et de traiter les demandes d'hébergement et que les ressources doivent être disponibles pour accueillir un nouvel usager.

Ainsi, l'équipe du jumelage-pairage est dans l'obligation de faire respecter les articles des ententes collectives et nationales. Sachez toutefois que les intervenants adaptent leurs interventions en fonction des consignes émises quotidiennement par le directeur de la santé publique du Québec, M. Horacio Arruda, et qu'ils s'efforcent de faire respecter les orientations du premier ministre, M. François Legault, afin d'éviter la propagation de la maladie. Les procédures sont donc en constante évolution.

Les activités en lien avec le placement et le déplacement des usagers se poursuivent. Cependant, chaque fois que l'équipe du jumelage-pairage doit procéder, une analyse de la situation est réalisée et des mesures sont mises en place afin d'assurer l'intégration de l'usager dans le milieu de façon optimale et sécuritaire. La collaboration de toutes les parties est donc essentielle pour assurer le bon déroulement de l'activité.

Rétribution-gestion des ententes

Dans le contexte actuel, nous tenons à vous assurer que le paiement des ressources se fera comme il se doit et ce, aux dates prévues. Cependant, votre collaboration est essentielle afin de suivre la procédure habituelle et de faire parvenir tous vos documents avant le cinq (5) de chaque mois, tel que le stipule vos ententes.

Si vous éprouvez des difficultés quant à l'envoi de votre formulaire pour quelques raisons que ce soit, veuillez communiquer avec la personne responsable de votre relevé de paiement (voir au bas de votre formulaire pour avoir le nom et les coordonnées de la personne à contacter, afin de prendre entente avec elle). Si vous êtes dans l'impossibilité de joindre la personne qui est assignée à votre dossier, veuillez communiquer avec une des personnes du service de la rétribution, qui sera en mesure de répondre à votre demande.

Clientèle	Pilote	Téléphone	Fax
Charvoix (SAPA, DI-TSA-DP, Santé mentale)	Annick Pilote	1-418-435-9653	418-435-9597
SAPA (Québec-Nord/Vieille-Capitale)	Annick Pilote	1-418-435-9653	418-435-9597
Jeunesse (Centre jeunesse de Québec)	Élisabeth Turgeon	418-683-2511 poste 2003	418-948-2217
DI-TSA-DP (CRDIQ)	Johanne Duperron	418-683-2511 poste 2006	418-948-2217
Santé mentale (Vieille-Capitale)	Michel Turcotte	418-683-2511 poste 2257	418-948-2217

MERCI

Nous tenons à souligner votre engagement auprès de la clientèle et remercions que les mesures actuelles vous demandent une souplesse et probablement la réorganisation de vos services, puisque les usagers sont maintenant en présence à la résidence en tout temps. N'hésitez pas à faire appel à votre intervenant au suivi de la qualité ou à votre intervenant clinique afin d'obtenir des conseils. Nous vous remercions de votre collaboration avec l'établissement ainsi que pour les services rendus aux usagers en cette période sans précédents. Sachez que nous sommes disponibles pour vous soutenir.

Offres de formation

Formations FFARIQ

Dans le contexte actuel, toutes les formations adressées aux RI-RTF représentées par la FFARIQ qui étaient prévues au cours des prochaines semaines ont été annulées pour un temps indéterminé. Selon l'évolution de la situation, nous vous aviserons dès que les activités de formation pourront être reprises.

Formations SCFP

La planification des futures formations adressées aux RI-RTF représentées par le SCFP a été mise sur pause pour une durée indéterminée. Selon l'évolution de la situation, nous vous aviserons dès que les activités de formation pourront être reprises.

Formations ARIHQ

Puisque la formation sur le Cadre de référence RI-RTF est prévue seulement à la fin du mois d'avril 2020, nous avons pris la décision de suivre l'évolution de la situation et d'aviser les participants, au plus tard le 20 avril, des modalités concernant la tenue ou non de celle-ci.

Une formation sur le Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial sera planifiée dès que les risques liés à la Covid-19 seront diminués.

Formations sur la Loi 90

En raison de la situation actuelle, nous avons dû apporter des modifications à l'offre de formation concernant la loi 90. Puisque la main-d'œuvre se fait rare et que nous ne pouvons pas nous permettre d'annuler ces formations, celles-ci seront maintenues selon des modalités différentes. Ainsi, les groupes ne comporteront que quatre (4) participants, afin de respecter les directives de la Direction de la santé publique. Les participants seront avisés personnellement advenant que des modifications soient apportées à la formation à laquelle ils sont inscrits. Nous sommes actuellement en recrutement de nouveaux formateurs et dès que possible, nous vous aviserons de la nouvelle offre de formation.

Nous vous remercions de votre compréhension !

Évitez la contagion; lavez vos mains!

Dans le contexte actuel, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) recommande d'effectuer un lavage des mains plusieurs fois par jour afin d'éviter les risques de propagation de la Covid-19. Le lavage des mains régulièrement à l'eau et au savon reste le moyen le plus efficace pour éviter les risques de propagation. Dans l'impossibilité de se laver les mains avec de l'eau et du savon, les produits en gel, mousse ou alcoolisés demeurent des moyens efficaces de protection et de désinfection. Il est recommandé de se laver les mains au moins 40 à 60 secondes, afin d'avoir un nettoyage optimal (voir annexe).

Au cours d'une journée, nos mains touchent à une multitude d'objets. C'est pourquoi il est recommandé de se laver les mains le plus régulièrement possible. Cela est un excellent moyen d'éviter de vous contaminer et de contaminer les autres.

L'ASPC recommande de vous laver les mains, surtout :

- lorsque vos mains sont visiblement sales;
- avant et après avoir manipulé de la nourriture;
- avant de manger;
- avant de prendre des médicaments;
- avant de mettre ou d'enlever vos verres de contact;
- après avoir toussé ou éternué;
- après vous être mouché ou avoir mouché un enfant;
- après être allé à la toilette;
- après avoir changé la couche d'un enfant;
- après avoir manipulé des ordures;
- après avoir touché un animal domestique ou ses jouets;
- après avoir fréquenté un lieu public.

Afin d'éviter les risques de propagation dans vos milieux, nous vous recommandons d'appliquer ces recommandations et d'y apporter des nuances en fonction de la clientèle que vous hébergez. De plus, il est essentiel de faire la prévention auprès des employés, des usagers et de toutes les personnes que vous côtoyez.

LES OUTILS D'APPLICATION

ANNEXE 1 - TECHNIQUE DU LAVAGE DES MAINS HYGIÉNIQUE

Le lavage des mains - Comment ?

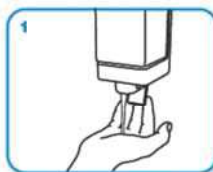
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : 40-60 secondes



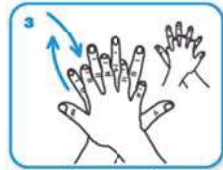
Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



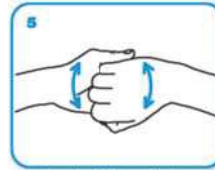
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



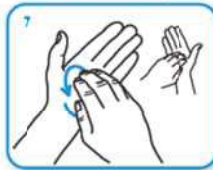
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



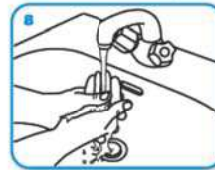
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-etour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



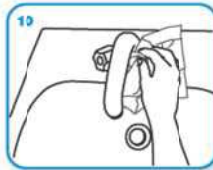
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



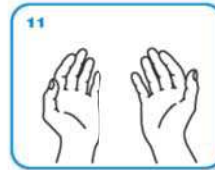
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
for PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.
Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité de l'utilisateur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages ou préjudices en résultant.

© Organisation mondiale de la santé. Reproduite avec permission.

ANNEXE 2 - TECHNIQUE DE LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE

La friction hydro-alcoolique

Comment ?

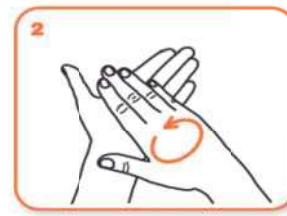
UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES



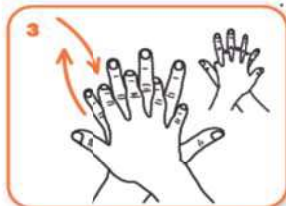
Durée de la procédure : **20-30 secondes.**



Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



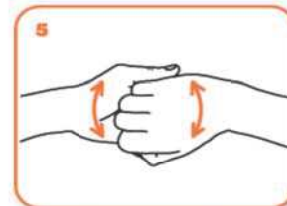
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



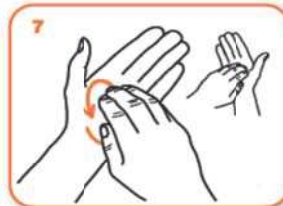
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



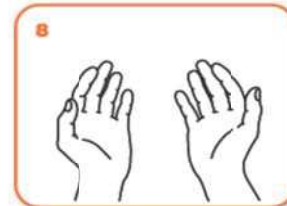
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
for PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.
Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Droga: worldalliance

© Organisation mondiale de la santé. Reproduite avec permission.